

REVUE DES REVUES

Revue du Laboratoire d'aménagement du territoire. Publication semestrielle de géographie et d'aménagement Numéros 1 à 6, 2004 à 2006. Université Mentouri, Constantine.

La mise en place récente de laboratoires au sein des universités a donné lieu à la parution heureuse de séries de bulletins et revues qui rendent compte de résultats de recherche de différente nature. Dans cet ordre d'idée, c'est toujours un événement de constater la naissance d'une revue de géographie dans le paysage éditorial algérien et c'est la cas pour la revue du 'Laboratoire d'aménagement du territoire' de l'Université Mentouri de Constantine dont la périodicité affirmée est semestrielle. A travers les six numéros présentés ici, dont l'utilisation pédagogique est certainement profitable pour les étudiants et les chercheurs, il faut noter que 35,8% des 1293 pages imprimées durant les trois années sont en langue arabe.

Voici trois ans, quatre numéros de cette publication ont été édités d'un coup, suivis de deux autres l'année dernière. A travers cette lecture voulue critique, groupée des six numéros datés de 2004 à 2006, il faut d'abord relever que la valeur de la production scientifique est bien inégale, ensuite souligner que la tentative de ce laboratoire de rendre visible les résultats de projets financés par Fonds national de la recherche, est tout à fait louable. Pourtant, à l'exclusion d'actes de colloques, cette moisson d'articles soulève la question de l'identification de la source de ces travaux (projets d'établissement, CNEPRU, travaux diplômants, recherche personnelle, ...) rarement référencés en bas de page.

Dans le détail, et en raison des thèmes abordés reflétant des préoccupations actuelles d'aménagement du territoire en Algérie, le numéro 3 de 2005 mérite d'être signalé en raison de l'acuité de son objet car il rassemble les Actes du séminaire intitulé 'Le logement social en Algérie : bilan et perspectives'. Ce thème couvre certes, bien des villes algériennes (Constantine, Alger, Oran, Annaba, Souk-Ahras) et des espaces ruraux concernés par la réalisation de l'habitat rural (Souf, Constantinois), mais il apparaît comme un produit non fini dans sa cohérence comme dans la présentation des travaux dans la mesure où voisinent dans un style foisonnant, des rapports administratifs, des

commentaires de textes réglementaires, des triturations statistiques, voire des ébauches de cours...

Le second numéro qui mérite d'être cité est le 2 de 2004, lui aussi issu d'un séminaire national tenu en 2001 à l'université dont le sujet est 'Une ville nouvelle, pourquoi?'. Après lecture et réflexion, se pose alors la question de la définition du mot Ville nouvelle, non maîtrisée par de très nombreux intervenants comme d'ailleurs d'autres concepts (gouvernance, durabilité, villes satellites...); l'ensemble aboutit à des exposés d'autosatisfaction d'administrateurs invités, complétés par une tendance triomphaliste locale des chercheurs eux-mêmes... L'ensemble qui dénote la malaisée et redoutable relation entre l'administration et l'université, peut être lu dans ce cheminement comme une recherche de justification de la création de la 'ville nouvelle' de Ali Mendjeli, décidée localement, non programmée ni par le SNAT (Schéma national d'aménagement du territoire), ni par le SRAT (Schéma régional d'aménagement du territoire)... Personne n'informe le lecteur des mécanismes de la décision de sa création, ni de l'état d'avancement des travaux au moment du colloque,... Bien plus, celle-ci a été lancée bien avant les textes réglementant les villes nouvelles (Loi n° 02-08 du 8 mai 2002 relative à la création des villes nouvelles et de leur aménagement) et cette loi institue l'organisme de la ville nouvelle (création, suivi, coordination et précise sa superficie bâtie et non bâtie, sa population prévue, la nature des équipements, ses fonctions principales...)!

Seuls quelques travaux ont une vision critique de cette grande réalisation (Khenoucha T. et Ali Khodja A), s'interrogent sur sa viabilité (Boulbir L.) ou émettent un petit doute sur le devenir de la ville nouvelle de Ali Mendjeli (Layeb H.).

En ce sens, le coup parti des collectivités locales apparaît comme une opération visant à faire cautionner par la recherche scientifique une action d'aménagement du territoire prématurée dont les effets négatifs ne se feront sentir que dans deux décennies au moins. La visite de cette localité par l'observateur, de jour comme de nuit, se confirme aujourd'hui ; certes le paysage bâti de 'la ville neuve' de Ali Mendjeli agglutine des bâtiments d'allure urbaine, mais dans laquelle la vie sociale urbaine est encore médiocre et fragmentée. Pour l'observateur, cette localité qui apparaît comme une méga-ZHUN algérienne classique, attend encore d'être dotée de fonctions économiques à la mesure de l'attente des populations constantinoises relogées et des normes internationales appliquées dans ce cas (équipements structurants, commerces, services, industries, infrastructures et liaisons de transport collectif,...), meilleure façon de faciliter son intégration dans la métropole régionale.

Pour conclure, il faut tout de même saluer certes, les efforts méritoires de l'équipe du Laboratoire constantinois de géographie et d'aménagement qui essaie de donner une visibilité bénéfique aux travaux entrepris localement et ce, à travers l'édition de ce bulletin, façon d'accumuler un savoir géographique national aujourd'hui bien maigre ; toutefois, beaucoup d'application reste à faire par la Comité de rédaction et le Comité de lecture (normalisation de la présentation des articles, correction des textes, évaluation de travaux académiques, régularité de parution...); seule cette forme d'investissement de travail permettrait d'atteindre les standards internationaux en matière de publication scientifique de qualité.

Abed BENDJELID

Actes de la Recherche en Sciences Sociales, N° 173, juin 2008.
Sous le titre « *Pacifier et Punir (I)* », ce numéro est consacré aux crimes de guerre et à l'ordre juridique international

Dans le prologue de la rédaction, Jérôme Bourdieu, Sar Dezalay et Franck Poupeau avertissent que ce sont « les processus sociaux de qualification juridique et politique des crimes de guerre » qui sont pris en compte. Il s'agit donc, d'un point de vue méthodologique, de réfléchir sur l'élaboration historique de la notion de crime de guerre « comme produit de la genèse multiforme d'un ordre juridique international de gestion par le Nord des violences du Sud ». Une telle réflexion ne pouvait que mobiliser les compétences de juristes et criminologues tels John Hagan et Ron Levi pour « Penser les crimes de guerre » en passant en revue les formes institutionnelles chargées de la gestion des « crimes de guerre », non sans omettre de les mettre en corrélation avec la complexité des enjeux politiques et sociaux du moment. Les auteurs insistent sur l'autonomie de ces espaces institutionnels et soulignent leur impact sur l'émergence de nouvelles représentations des « crimes de guerre » auprès des individus. La possibilité de saisir par exemple le TPI permet de ne plus considérer les crimes de guerre comme une fatalité à inscrire dans la banalité des guerres. Mais les choses sont un peu plus compliquées comme le montre Kim Lane Scheppele en étudiant « Le droit de la sécurité internationale : le terrorisme et l'empire sécuritaire de l'après 11 septembre 2001 ». Le champ de la lutte menée contre le terrorisme, par le nouvel ordre impérial (les Etats Unis et leurs alliés) est situé en périphérie, dans les pays porteurs de cette menace. Du coup, nous assistons à ce paradoxe que la guerre contre le terrorisme est une guerre

indirecte qui se déroule à l'intérieur des Etats périphériques et non une guerre entre les Etats. Une telle situation n'est donc plus du ressort du droit de la guerre mais du droit de l'état d'urgence.

Précisément, aux Etats Unis, le débat académique s'est emparé des questions soulevées par « les interventions armées et juridiques pour gérer les violences du Sud ». Sara Dezalay en rend compte dans « Crimes de guerre et politiques impériales » à travers une série de portraits de personnalités engagées soit dans la critique de la politique menée par Bush en Irak, soit dans la dénonciation du « génocide » du Darfour. Les arguments avancés par les uns et les autres attestent de la dynamique du processus de « judiciarisation » des conflits.

Sanja Kutnjak Ivkovich et John Hagan se sont intéressés à « la politique de punition et le siège de Sarajevo » à travers deux enquêtes sur le TPIY réalisées à Sarajevo en 2000 et 2003. Elles révèlent les perceptions diffuses et les doutes que les enquêtés n'ont pas manqué d'émettre quant à l'impartialité des juges du TPIY. L'exemple de la condamnation à 20 ans de prison pour Stanilas Galic a ému la population de Sarajevo. En filigrane se pose le conflit relatif au choix de compétence entre le TPIY et les cours locales. La nouvelle cour de Bosnie-Herzégovine, composée de juges nationaux et internationaux se voudrait la solution médiane, allant dans le sens du « rétablissement d'un certain sens de souveraineté ».

En appelant « Aux armes ! » Karten Angles s'intéresse aux droits des femmes dans un contexte d'intervention humanitaire. Le débat est né aux Etats Unis, à propos de la Bosnie et de l'Afghanistan et plus récemment du Darfour. Dans quelle mesure, le recours à la force armée, contribue-t-il à prévenir les atteintes aux droits de l'homme (viols, génocides) et à assurer une protection aux populations civiles?

Le dernier article est consacré à « La cause de la compétence universelle ». Julien Serousi rappelle le cas Pinochet, dont l'arrestation survient en 1998 à Londres, à la demande d'un juge espagnol. Usant de ce principe de compétence universelle, de nombreuses parties militantes des droits de l'homme ont déposé auprès du tribunal de Bruxelles « plus de 30 plaintes contre presque autant de chefs d'Etat entre 2001-2003 ». Deux affaires font contribuer à l'implosion de la mobilisation internationale. L'affaire Hissene Habré, ancien dictateur du Tchad et l'affaire Ariel Sharon, ancien premier israélien. Partagés entre défenseurs de « la légitimité de la communauté internationale » et ceux de « la légitimité de la démocratie nationale », le principe de la cause de la compétence universelle a subi un sérieux revers, et n'a pas su faire face aux pressions des différents Etats impliqués.

Ce numéro n'est que la première partie de cette réflexion sur « les crimes de guerres » comme objet sociologique.

Tous ces articles, y compris la note de lecture critique ont été traduits de l'anglais.

Ouanassa SIARI-TENGOUR

***Revue d'études Palestiniennes*, n° 108, Paris, Les Editions de Minuit, été 2008**

« 1948, la conquête de la Palestine », tel est le thème de ce numéro 108. Pour commémorer le soixantième anniversaire de la *Nakba* (catastrophe en langue arabe), ce numéro revient sur « l'offensive militaire sioniste qui a précédé la proclamation de l'Etat d'Israël, le 15 mai 1948 et la guerre israélo arabe qui s'en est suivie » à travers quatre articles.

Le premier rédigé par Walid Khalidi intitulé « La chute de Haïfa revisitée » est le bienvenu, d'autant plus qu'il était introuvable¹. Publié en 1959, Walid Khalidi y avait démontré que l'exode de la population de Haïfa – 50 000 habitants - « était la conséquence de l'offensive menée par la Haganah les 21 et 22 avril 1948 » et non un départ volontaire, répondant à une stratégie arabe, comme le prétendait la propagande israélienne. En 1961, la thèse de Walid Khalidi est attestée par la découverte de nouvelles archives qui révèlent l'existence du plan *Dalet*, à l'origine des opérations ayant abouti à la conquête des principales villes palestiniennes. Depuis, l'historiographie de la région, enrichie par les recherches d'une nouvelle génération d'historiens israéliens tels Benny Morris, Ilan Halevy, Ilan Pappé, a apporté de nouveaux éclairages... d'où la rédaction d'une importante introduction critique - assorti d'un appareil de notes - qui est venue enrichir les analyses présentées en 1959. La lecture de cet article fort bien documenté montre aussi comment la collusion des autorités civiles et militaires britanniques a permis aux forces sionistes d'occuper les points stratégiques de la ville de Haïfa, ce qui leur a permis de s'assurer une position de domination des quartiers arabes, situés en contrebas.

¹ Cet article a paru pour la première fois, en décembre 1959 dans la revue *Middle East Forum*.

Le second article est un extrait de la chute de Lydda dont Spiro Munayyer fut un témoin². Il est précédé d'une introduction de Walid Khalidi qui revient sur le contexte de la prise de Lydda. Ce témoignage est celui d'un Palestinien ordinaire qui a participé, aux côtés d'une centaine d'autres civils, à la résistance de sa ville assaillie par une armée de 8000 soldats. L'auteur rapporte le drame et l'ampleur de l'exode des habitants de Haïfa et des villages environnants, venus s'entasser dans la ville de Lydda qui fut confrontée au problème du ravitaillement et de l'hygiène ; comment le Comité national a interdit à la population de partir, histoire d'encourager la défense. Lydda comme Ramallah étaient situés dans la zone attribuée aux Arabes par la résolution de partage des Nations Unies et de ce fait auraient dû échapper à l'occupation. Mais du 10 au 14 juillet, l'offensive éclair lancée par l'armée israélienne eut raison du courage de la poignée des défenseurs de la ville. La quasi-totalité des 50 000 habitants (femmes, enfants et vieillards) de Lydda fut expulsée manu militari, à l'exception d'un millier qui sera autorisé à rester, parmi eux, l'auteur de ce témoignage et sa famille.

Dans « La fin de la Tibériade arabe », Moustafa Abbasi éclaire autrement la rapidité de l'occupation israélienne, en abordant « la structure sociale rigide de la communauté arabe ». La ville, forte de ses activités commerciales, jouissait d'une prospérité et d'une entente exceptionnelle entre communautés arabe et juive. Elle était dominée par le clan des Tabari qui « défendait une ligne politique indépendante et modérée » et se tenait à distance du Haut Comité arabe et de Hadj Amin El Husseini. Ce contrôle absolu de la vie politique par les Tabari explique en grande partie la faiblesse de l'organisation de la résistance à Tibériade. Les Tabari étaient persuadés de préserver leur ville « du cercle de la violence et de la guerre » et « ont tout fait pour éviter l'intervention des forces arabes de l'extérieur ». L'attitude conciliante des dirigeants de Tibériade et le jeu trouble des Britanniques ont fini par précipiter l'occupation de la ville, le 18 avril 1948. Du jour au lendemain, ses 5000 habitants furent contraints à prendre le chemin de l'exil.

Ce ne sont là que quelques exemples de la « catastrophe programmée », thème abordé par Sandrine Mansour-Merien qui a exploité les archives de la Commission de conciliation aux Nations Unies pour la Palestine, de 1948 à 1966. On peut suivre la mise en place de plans d'occupation et de transferts forcés des populations palestiniennes,

² Spiro Munayyer a publié son témoignage sous le titre de *Lydda during the Mandate and Occupation periods*, Beyrouth Institut des études palestiniennes, 1997.

dès l'adoption du plan de partage, le 29 novembre 1947, par l'Assemblée des Nations Unies. La principale qualité de ces sources est de mettre fin à la théorie « d'une terre sans peuple » brandie par la propagande israélienne. Comment expliquer le silence de la communauté internationale devant de telles preuves ?

Ce dernier numéro de la Revue d'Etudes palestiniennes comprend d'autres contributions toutes aussi intéressantes les unes que les autres, telles « La Nakba dans la littérature arabe » de Khadim Jihad Hassan ou « Pour une autre représentation des Palestiniens » de Beshara Doumani. On lira avec profit les réflexions d'Ilan Halevi et Juan Goytisolo. Tous ces textes dénoncent l'injustice faite aux Palestiniens, l'illégalité de l'occupation d'Israël. Combien de temps les Palestiniens devront-ils attendre et combien de sacrifices devront-ils endurer pour avoir le droit de vivre chez eux, en paix ?

C'est aussi le dernier numéro de cette revue publiée en 1981 par l'Institut des études palestiniennes. Les difficultés financières dues à une chute des ventes sont à l'origine de cette triste nouvelle. Les lecteurs de cette revue qui s'est imposée comme référence scientifique pour la question palestinienne saluent les efforts de toute l'équipe et leur expriment leur plus vif soutien.

Ouanassa SIARI-TENGOUR